

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2012)

Heft: 269-270

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



LA SUISSE VUE PAR L'ASIN

Initiatives : Aucun contre-projet ne devrait être opposé à l'initiative de l'ASIN qui veut soumettre davantage d'accords internationaux au référendum. La commission des institutions politiques du National recommande au plénum de jeter l'éponge. Les deux Chambres appellent au rejet de l'initiative.

Partis

À l'issue des élections cantonales, l'UDC compte 566 (soit 22,1 %) des 2 559 sièges des 25 parlements cantonaux (en Appenzell Rhodes-Intérieures, l'appartenance à un parti ne joue pas de rôle). En 2007, le parti agrarien ne comptait que 21,1 % des sièges. Le PLR perd sa première place avec 21,6 % des sièges (23,6 % en 2007). Le PDC et le PS sont aussi en recul

avec respectivement 18,6 % (20,75 % en 2007) et 17,54 % (19,9 %) des sièges. En revanche, les Verts (7,85 % contre 7,45 % en 2007), le PBD (3 %) et les Verts libéraux (2 % contre 0,4 % en 2007) progressent.

Les partis politiques suisses ont quelque peu freiné leurs dépenses publicitaires pour les élections fédérales 2011. Alors que la hausse avait atteint 59 % entre 2003 et 2007, elle n'a été que de 14 % en

2011 par rapport à la dernière campagne. Au total, les partis ont dépensé 36,6 millions de francs entre août et octobre, selon Media Focus. Cette somme comprend l'ensemble des dépenses publicitaires des partis et des candidats dans les journaux, les panneaux d'affichage et le web.

Initiatives, référendums, pétitions

■ Plus de 20 000 personnes ont signé la pétition demandant d'alléger le régime de l'aide d'urgence auquel sont soumis les requérants d'asile déboutés. Les signatures ont été remises à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.

■ Cinquante organisations des droits humains interpellent les multinationales suisses. Dans une pétition adressée au Conseil fédéral et au Parlement, elles exigent des dispositions qui obligeraient les entreprises à respecter les droits humains et les standards environnementaux. Les associations, réunies sous le drapeau « Droits sans frontières », lancent parallèlement une campagne de sensibilisation et de lobbying. Elle vise à clarifier les relations entre la maison mère et ses filiales, à faciliter l'accès des victimes à la justice et à ouvrir le champ d'application du droit suisse.

Votations

■ Le 13 mars prochain, les Suisses se prononceront sur cinq objets : l'initiative « pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires », l'initiative « pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement », l'initiative « 6 semaines de vacances pour tous », le contre-projet à l'initiative « pour des jeux d'argent au service du bien commun », la réglementation du prix du livre.

est alors aussi ancré dans les élections fédérales et l'ensemble des institutions politiques.

Défense, protection de la population, sports

■ Les avions *Tiger* des forces aériennes suisses, devenus obsolètes, seront remplacés par 22 avions *Gripen* du Suédois Saab. C'est le choix du Conseil fédéral qui met en avant l'argument financier : les avions devraient coûter 3,1 milliards de francs, bien moins cher que leurs concurrents *Eurofighter* et *Rafale*. Le choix passe assez mal auprès de certains militaires car, des trois modèles en concurrence, le *Gripen* est le moins performant...

Élections fédérales



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

■ Le Parti bourgeois démocratique (PBD) et les Verts libéraux sont les grands gagnants des élections fédérales. Avec 5,4 % des voix, le PBD obtient 9 sièges au Conseil national. Avec le même pourcentage de voix, les Verts libéraux quadruplent leur représentation au National avec douze élus. Malgré la perte de huit sièges par rapport à 2007, l'UDC reste le premier parti de Suisse, avec 54 sièges et 26,6 % des voix. C'est la première fois depuis 1991 que le parti recule. Le Parti socialiste (18,7 % des voix) gagne trois sièges et en compte désormais 46. Parti fondateur de la Suisse moderne, le PLR (15,1 % des voix, 30 sièges) perd cinq mandats. Le PDC continue sa chute, avec 28 sièges et 12,3 % des suffrages. La gauche souffre aussi : l'extrême gauche disparaît du National et les Verts enregistrent une perte de 5 sièges (8,4 %, 15 sièges). La Lega double sa représentation avec deux

sièges et le Mouvement Citoyens genevois (MCG) fait son apparition (1 siège). Le Parti chrétien social (PCS) garde son unique siège, alors que le Parti évangélique (PEV) conserve ses deux fauteuils.

Intérieur

■ Les frais de dentiste ne doivent pas être remboursés par l'assurance-maladie. La commission de la santé publique du Conseil national s'est prononcée contre. En revanche, elle est entrée en matière sur un plafonnement annuel de la contribution des patients aux frais de séjour en cas d'hospitalisation.

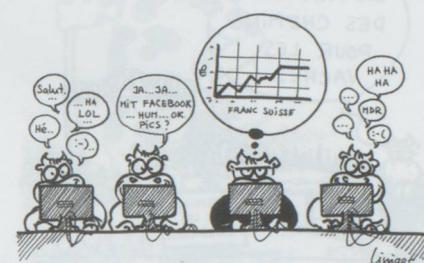
■ Ce n'est pas le rôle de la Confédération d'assurer une chaire de romanche, quand bien même le but serait de sauvegarder cette langue. La commission de la science de l'éducation et de la culture du Conseil des États préfère que cette compétence reste aux mains des cantons, en étroite collaboration avec Berne.

■ Dans une interview à la *NZZ am Sonntag*, la rectrice de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) se plaint des moyens financiers accordés à son institution. Elle réclame 30 à 40 millions de francs supplémentaires pour développer ses infrastructures et être ainsi en mesure d'accueillir davantage d'étudiants étrangers.

Administration fédérale

■ Selon *L'Hebdo* qui s'est intéressé aux cadres supérieurs de l'Administration fédérale, les Latins restent sous-représentés. Sur les 873 cadres recensés, les germanophones sont 74,6 %, les francophones 20,8 %, les italophones 3,9 % et les personnes parlant le romanche 0,6 %. Le Département de la défense est celui qui compte le moins de Latins, contrairement au Département fédéral des affaires étrangères. Le Conseil fédéral avait annoncé ses objectifs dans son ordonnance sur les langues en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010 : d'ici à 2015, l'Administration fédérale devrait compter 70 % de germanophones (ils étaient

72,1 % en 2010), 22 % de francophones (21 % en 2010), 7 % d'italophones (6,6 %) et 1 % de personnes parlant le romanche (0,3 %).



LES PETITES JOIES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

■ Certains employés de l'administration fédérale pourront à nouveau se connecter à Facebook durant leur temps de travail. Le blocage de ce site, à l'œuvre depuis 2009, a été assoupli. Il est désormais du ressort des départements d'autoriser ou non l'accès au réseau social. Outre les services du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) qui n'ont jamais souffert d'une telle interdiction, c'est au tour des employés du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de pouvoir surfer sur facebook.

Affaires étrangères

■ La Suisse et la Guinée ont conclu à Conakry un accord de coopération en matière de migration. Ce texte prévoit notamment d'encourager et d'assister les retours volontaires au pays avec une aide à la réinstallation et une collaboration dans la lutte contre le trafic d'êtres humains.

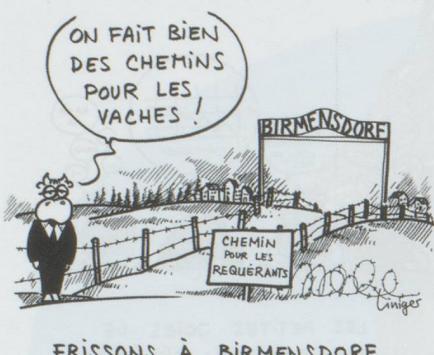
Justice et police

■ Afin de lutter contre la fraude en matière de visas, la Suisse a introduit la nouvelle banque de données sur les visas (VIS). Celui-ci est rattaché aux données des États de l'espace Schengen. Le système comprend désormais des données biométriques.

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

► ■ Le Ministère public de la Confédération est entré en matière sur la demande d'entraide de la Tunisie concernant les avoirs du président déchu Ben Ali et de ses proches, a indiqué la RSR.



■ La Commission fédérale contre le racisme (CFR) a condamné trois cas de ségrégation des requérants d'asile. Le premier est une proposition de l'UDC de Zug, qui voudrait définir des « zones interdites aux requérants ». pour la CFR, cela rappelle l'Apartheid en Afrique du Sud. Un autre cas est celui de Securitas qui aurait maltraité des requérants en janvier 2011 dans un centre d'accueil zurichois. Enfin la CFR condamne la commune de Birmensdorf (ZH) qui obligeraient les requérants à utiliser un chemin réservé.

■ Le parlement débattra cette année des mesures proposées par le Conseil fédéral pour durcir le code pénal. Le gouvernement veut réintroduire les courtes peines de prison pour les petits délinquants. Ces derniers ne pourront plus être condamnés à des jours-amende avec sursis. La peine pécuniaire avec sursis est largement décriée, car elle n'est pas assimilée à une véritable sanction, rappelle le Conseil fédéral. Cette mesure avait été introduite en 2007 dans le code pénal. Les peines pécuniaires sans sursis resteront possibles. Elles seront ramenées de 360 à 180 jours-amende, la valeur d'un jour-amende ne pouvant être inférieure à 30 francs. Le gouvernement entend aussi réglementer dans la loi le recours au bracelet électronique pour permettre l'exécution en dehors d'une prison de peines privatives de liberté comprises entre un et six mois. Enfin, le travail d'intérêt général sera à nouveau considéré

comme une forme d'exécution, plutôt que comme une peine en soi.

■ Les victimes ou auteurs de violences domestiques doivent à l'avenir disposer d'un seul numéro de téléphone au niveau national pour chercher conseil. Les directeurs cantonaux de justice et police ont approuvé la demande de crédit permettant la création d'une telle ligne.

Conseil fédéral

■ Les exportations de déchets toxiques ne doivent être autorisées que vers des pays qui peuvent les éliminer en respectant l'environnement. Le Conseil fédéral veut rendre la Convention de Bâle plus efficace.

■ Le droit de tutelle entrera en vigueur en janvier 2013 comme prévu. Le Conseil fédéral a refusé de reporter cette date d'un an comme le demandaient Zurich, Vaud et les Grisons.

■ Le Conseil fédéral rejette toujours une reprise automatique du droit de l'Union européenne, a indiqué son porte-parole André Simonazzi. Ces déclarations interviennent alors que l'UDC a lancé une polémique sur la politique européenne du gouvernement.

■ Face à une concurrence internationale accrue, la Suisse doit octroyer davantage de moyens à la formation. Le Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST) demande au Conseil fédéral une augmentation de 10 % des dépenses fédérales dans ce domaine. L'effort doit aller de la petite enfance à la recherche universitaire.

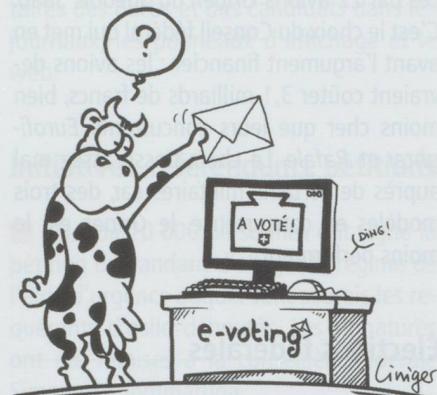
■ Le Conseil fédéral prévoit pour 2012 un supplément de 10 % des coûts sur les prix de base convenus entre hôpitaux et assureurs dans le cadre de l'introduction des forfaits par cas. Ce supplément doit régler les coûts d'investissement dans le nouveau financement hospitalier.

■ Les assurés d'une caisse maladie suisse vivant dans un Etat européen pourront à l'avenir se faire rembourser les coûts effectifs d'un traitement et non plus uniquement des forfaits. Le Conseil fédéral a modifié en ce sens deux ordonnances.

■ Les Suisses devraient pouvoir acheter moins cher certains équipements informatiques. Le Conseil fédéral a exempté de

droits de douane les écrans plats pour les PC, les imprimantes multifonctions, les décodeurs, les câbles de télécommunications et certains écouteurs.

Cinquième Suisse



LA CINQUIÈME SUISSE VOTE

■ Pour la première fois, 3 562 électeurs suisses de l'étranger ont pu voter par voie électronique lors des élections fédérales. Ils ont profité de cette possibilité offerte par les cantons des Grisons, de Saint-Gall, d'Argovie et de Bâle-Ville. Tant la Chancellerie que les cantons qui ont participé à l'expérience parlent de test « pleinement réussi » et disent leur volonté de poursuivre les efforts pour introduire l'e-voting dans toute la Suisse. Si elle se réjouit de cette grande première, l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) regrette qu'encore une fois, la Cinquième Suisse soit exclue du parlement : aucun de ses 81 candidats au Conseil national n'a passé la rampe...

Tribunal fédéral

■ L'enseignement à distance n'est pas autorisé pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. C'est le jugement rendu par le Tribunal fédéral, après le recours d'un couple de Zurichois qui voulaient que ses quatre enfants suivent un enseignement à distance diffusé depuis l'Allemagne. Pour le TF, l'enseignement à distance n'est pas compatible avec la Constitution fédérale dans laquelle est ancré le principe

Agriculture



BIENTÔT UN LABEL SUISSE ?

■ Réunie en assemblée annuelle à Grandes-Paccot (FR), l'Union suisse des paysans (USP) a donné son feu vert à l'unanimité au lancement de l'initiative populaire pour un Swissness crédible. Pour l'USP, il est inconcevable qu'une grande partie de l'industrie alimentaire estime que des produits sans aucune matière première indigène devraient pouvoir arborer la croix suisse (label Swissness). Le Conseil national doit débattre de ce label lors de la session de printemps. Le lancement de l'initiative dépendra des évolutions au Parlement fédéral. Si les choses avancent dans le sens de l'USP, le lancement attendra, sinon le comité donnera le signal officiel du lancement.

Transports

■ La commission des transports du National est prête à serrer la vis aux chauffards avec Via Sicura, le programme visant à renforcer la sécurité routière. Elle prône cependant un esprit plus libéral, par exemple en ce qui concerne l'âge minimal pour les cyclistes ou le port du casque à vélo.

■ Une étape importante a été franchie dans la construction du tunnel de base du Gothard : l'Office fédéral des transports (OFT) a autorisé le montage des équipements ferroviaires comme les rails, les lignes de communication et les systèmes de sécurité. Le tunnel pourra ainsi être exploité dans les délais, fin 2016.

du droit à un enseignement de base suffisant. L'enseignement de base doit donner aux enfants des connaissances scolaires et sociales. Or, selon le TF, le système de l'enseignement à distance ne permet pas de développer les compétences sociales des élèves, en raison de l'absence de contact direct avec les autres.

Finances

■ Les manipulations des cours boursiers devraient être interdites à tous les acteurs de la place financière. À l'unanimité, la commission compétente du Conseil des États s'est rangée derrière un durcissement de la loi sur les bourses, qui prévoit des amendes allant jusqu'à 10 millions de francs. Le délit d'initié y est élargi à toute personne exploitant des informations d'initiés.

■ Cantons et Confédération recevront moins d'argent de la Banque nationale suisse à l'avenir. Comme prévu, la BNS et le Département fédéral des finances ont signé une nouvelle convention concernant la redistribution du bénéfice de la banque. Jusqu'en 2015, la BNS versera à la Confédération et aux cantons le montant annuel d'1 milliard de francs (un tiers de cette somme pour la Confédération, deux tiers pour les cantons), à condition que sa réserve pour distributions futures soit positive. La précédente convention datant de 2008 a été revue, la réserve pour distributions futures étant devenue négative en raison d'importantes pertes de change subies en 2010 par la BNS. Selon cette convention, la Confédération percevait 1 milliard de francs et les cantons 1,5 milliard.

■ Les Genevois sont les grands perdants de la péréquation financière 2012. Leur facture subit la plus forte hausse, passant de 218,6 à 246 millions de francs. Le grand perdant 2011, Vaud, voit reculer sa contribution de 126,3 millions de francs : le canton ne versera que 29 millions dans le pot destiné à prêter main forte aux cantons pauvres. Comme de coutume, la péréquation risque de faire grimacer à Schwyz (106,3 millions de francs, hausse de 26,2 millions) et à Zoug (262,1 millions de francs, hausse de 22,4 millions). Les

versements seront relevés également pour Bâle-Ville et Bâle-Campagne (ce dernier réintègre le groupe des cantons à fort potentiel de ressources). Du côté des cantons profitant de la manne, Berne est le grand gagnant : il va obtenir 117,6 millions supplémentaires pour un total de plus d'un milliard.

Économie

■ Les instituts de crédit pourraient devoir passer à la caisse pour combattre le surendettement des jeunes. La commission de l'économie du National peut désormais préparer un projet de loi. Son homologue du Conseil des États lui a donné son feu vert.

■ La commission de l'économie du Conseil des États n'en démord pas : les allocations familiales ne doivent pas être exonérées des impôts. Par 7 voix contre 2, elle recommande au plenum de rejeter une nouvelle fois les initiatives cantonales de Saint-Gall et d'Argovie.

■ Les denrées alimentaires devraient être exclues du champ d'application du cassis de Dijon. Par 13 voix contre 12 et une abstention, la commission de l'économie du Conseil national veut donner suite à une initiative parlementaire de Jacques Bourgeois (PLR/FR).

■ La commission de l'économie du National persiste et signe. Contrairement au Conseil des États, elle veut renvoyer le projet de TVA à taux unique. Elle souhaite en revanche une loi urgente pour réduire à court terme le taux de TVA pour le tourisme et l'hôtellerie.

Énergie

■ L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a revu à la hausse les coûts de désaffection des centrales nucléaires en Suisse. Il devrait en coûter au moins 20,65 milliards de francs pour les cinq centrales, soit 10 % de plus que lors de la dernière actualisation quinquennale. Ces coûts concernent la phase qui suit immédiatement la mise hors service ainsi que la désaffection de l'installation et la gestion des déchets radioactifs.